



## BUREAU SYNDICAL

Mercredi 10 mai 2023

### Procès-verbal

-----

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 10 mai 2023, à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 2 mai 2023. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

#### Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 <sup>e</sup> Membres du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 <sup>e</sup> Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif).

#### Étaient excusés :

M. François DUMON	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
Mme Irène FÉLIX	3 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Bernard BAUCHER	4 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Yann GALUT	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Patrick BARNIER	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

#### Pouvoir :

M. Bernard BAUCHER donne pouvoir à M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE est désigné secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 21 mars 2023**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 21 mars 2023.

**Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.**

#### **1. Avis sur le projet de SCoT du Pays de Grande Sologne**

##### *Suspension de la séance*

Un diaporama est projeté et présenté par les services. Il a pour objet de décrire le projet de SCoT du Pays de Grande Sologne, le projet d'aménagement, l'organisation du territoire, les éléments prospectifs et les questionnements possibles.

Monsieur FOURNIÉ s'interroge sur la consommation foncière projetée qui apparaît importante au regard des enjeux d'équilibre à l'échelle régionale, en lien notamment avec la future territorialisation des objectifs de sobriété foncière qui découlent de la loi Climat & Résilience.

Les services précisent que le SRADDET, actuellement en vigueur s'oppose à ce SCoT et que la question se pose de savoir comment traiter cet avis dans le contexte de Zéro Artificialisation Nette posé par la loi Climat & Résilience.

Monsieur PESKINE reconnaît que le contexte de cet avis n'est pas similaire à celui donné sur le PLU de Bengy-sur-Craon où le PETR avait un problème spécifique de concurrence frontalière. Il pense qu'il faut donc formaliser cet avis en conséquence.

Monsieur BRETEAU souligne que la consommation foncière, en tout cas sur la première tranche de 10 ans, rentre à peu près dans les objectifs réglementaires.

Monsieur FOURNIÉ met en évidence que les territoires qui ont beaucoup consommé sur la période de référence seront avantagés. Il considère qu'il faut rééquilibrer les choses en faveur des territoires sobres.

Monsieur PESKINE souligne que le volume d'artificialisation apparaît important au regard de la baisse de population.

Monsieur CHOLLET s'interroge sur la densité de logements qui apparaît relativement faible et relève qu'en la matière les efforts doivent être faits par tous les territoires.

Les services rappellent les différents types d'avis qui peuvent être émis.

Les Membres du Bureau souhaitent exprimer un avis favorable, mais avec des réserves quant à la consommation foncière projetée au regard des enjeux d'équilibre à l'échelle régionale et sur la densité de logements. Une discussion s'engage entre les élus sur l'avis à émettre.

#### *Reprise de la séance*

#### **Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de :**

- d'exprimer un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays Grande Sologne, notamment au regard des enjeux partagés sur le confortement du fuseau Nord-Sud et des besoins de connexion à Orléans et à l'Île de France,
- d'exprimer des réserves quant à la consommation foncière projetée, notamment pour le développement résidentiel, compte tenu :
  - o des incertitudes, à la lecture du document, sur l'approche utilisée pour déterminer les objectifs fonciers et des difficultés qui en résultent pour évaluer la consommation foncière totale réellement envisagée, avec une consommation dans les enveloppes urbaines qui ne semble pas intégrée et viendrait donc s'ajouter aux objectifs chiffrés affichés,
  - o des enjeux collectifs d'équilibres et de solidarité à l'échelle régionale, en lien notamment avec les dispositions de la loi Climat & Résilience en matière de sobriété foncière qu'il est nécessaire d'anticiper,
- de s'interroger et d'exprimer des recommandations sur les points suivants :
  - o concernant la prise en compte du risque incendie dans un contexte de changement climatique, et au regard du continuum boisé existant entre nos territoires, de davantage mettre en perspective ce risque avec les enjeux de déprise agricole, de fermeture des milieux, de régulation cynégétique, de conduite de la forêt et de la présence d'étangs.
  - o concernant la trame verte et bleue, compte tenu des continuités écologiques entre nos deux territoires, de mieux souligner l'importance d'encadrer l'engrillagement considérant les enjeux en matière de biodiversité (fragmentation des habitats, consanguinité, épizootie, surpopulations) mais aussi des nécessités d'accès dans le cadre de la gestion du risque « incendie ».
  - o concernant les équilibres commerciaux, d'encadrer davantage les possibilités d'implantation dans les pôles relais, en particulier à Theillay, pour les consacrer pleinement aux besoins du quotidien et limiter l'implantation de commerces majeurs aux seuls pôles principaux.

**2. Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024  
« PETR CENTRE-CHER »**

*Suspension de la séance*

Les services présentent les projets à étudier et les subventions sollicitées.

Monsieur FOURNIÉ rappelle que le cadre régional prévoit l'association de la Région à l'inauguration et que cela s'applique également aux porteurs de projets privés. Monsieur LAFFAGE devra donc inviter la Région.

*Reprise de la séance*

**Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de :**

- de valider le soutien au projet « la valorisation du site de Vesvre à Neuvy-Deux-Clochers », présenté par la commune de Neuvy-deux-Clochers, au titre du Cadre de référence 14 : Sites touristiques et lieux d'information touristique du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 91 900€.
- de valider le soutien au projet « la construction d'une halle sportive associative et sportive à Sainte-Thorette », présenté par la Communauté de Communes Cœur de Berry, au titre du Cadre de référence 22 : Equipements sportifs et de loisirs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 121 300€.
- de valider le soutien au projet « la réfection de deux courts de tennis de plein air », présenté par la Commune de Saint-Martin-d'Auxigny, au titre du Cadre de référence 22 : Equipements sportifs et de loisirs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 11 700€.
- de valider le soutien au projet « la rénovation de 5 logements privés à Vierzon », présenté par M. Aymeric LAFFAGE, au titre du Cadre de référence 28 : Rénovation thermique du parc locatif privé du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 10 000 €.
- de valider le soutien au projet « la requalification de 194 logements au clos du Roy à Vierzon », présenté par l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, au titre du Cadre de référence 29 : Rénovation urbaine du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 388 000€.
- de valider le soutien au projet « la réhabilitation énergétique du bâtiment périscolaire de l'école de Fussy », présenté par la commune de Fussy, au titre du Cadre de référence 35 : Plan isolation bâtiments publics du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 43 200 euros.

-----

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

**Le secrétaire de séance,**



**Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE**



**Le Président,**



**Alain MAZÉ**